

Direction Générale de Service
GB/TM/MNA/KB

DÉCISION MUNICIPALE N°2024113

Contrat à intervenir avec la SAS FLOWBIRD

Contrat de maintenance des horodateurs

Le Maire de la Commune du Lavandou

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 4 août 2020 par laquelle le conseil municipal a délégué à son Maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales précité, et notamment «de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget »,

Vu le contrat signé le 19 mars 2021 avec la SAS FLOWBIRD pour la maintenance des horodateurs implantés sur le territoire communal,

Considérant que le contrat susvisé est arrivé à son terme le 30 juin 2024 et qu'il convient de conclure un contrat avec la SAS FLOWBIRD ayant pour objet la maintenance des 41 horodateurs de la Ville,

DECIDE

Article 1 : Un contrat sera conclu avec la SAS FLOWBIRD, sise 2 ter Rue du Château - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, ayant pour objet la maintenance préventive et curative des 41 horodateurs installés sur le territoire communal.

Article 2 : Le contrat est conclu pour une durée d'un an à compter du 1^{er} juillet 2024, reconductible tacitement pour une nouvelle durée d'une année, sans que la durée totale du contrat n'excède trois ans.

Article 3 : Le contrat est conclu pour un montant annuel de 600.00 € HT par horodateur, applicable pour 41 horodateurs, du jour de la signature, soit 24 600.00 € HT par an, révisable.

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Article 5 : Cette décision sera inscrite au registre des décisions municipales.

Fait au Lavandou, le 23 juillet 2024

Le Maire
Gil Bernardi